

Éléments de réflexion - Situation n°2

Dans cette situation, on peut noter en premier lieu la bonne intelligence avec laquelle les solutions ont été mises en place. Il apparaît clairement que la prise en compte des inquiétudes des parents, le dialogue avec les familles et la sollicitation de ressources externes à l'école ont permis l'apaisement des tensions.

Quelques pistes de réflexion pour aller plus loin...

- Le repérage de la situation et sa prise en charge initiale

L'enseignant de Marjorie et Thierry est conscient de l'agressivité à laquelle Marjorie est confrontée. Il a bien analysé la situation et a perçu les [signaux faibles](#). Il a tenté à plusieurs reprises de « reprendre » Thierry, en vain.

On voit ici qu'une prise en charge « classique », qui ne prend pas en compte le caractère répété des agressions et la spécificité du phénomène n'est pas forcément efficace. L'enseignant se sentait démuné, il s'est rendu compte que les autres élèves ne réagissaient pas, et n'est pas parvenu à infléchir sur le comportement de Thierry.

Sans plan de prévention du harcèlement déjà existant au sein de l'école et sans réflexion préalable sur cette problématique, il peut être difficile de prendre en charge une situation et de trouver une posture adaptée.

Des outils peuvent alors être utiles :

- › Le guide « [Que faire dans mon école contre le harcèlement](#) » ?
- › Les vidéos des Petits citoyens et les vidéos primées dans le cadre du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » afin de faire réagir les élèves témoins et de provoquer une prise de conscience
- › Les outils proposés par les associations d'éducation populaires (cf. partie sur le plan de prévention)

Dans le premier degré, la formation des directrices et directeurs d'école est également très importante, tant pour le repérage que pour le traitement des situations complexes.

En tout état de cause, il n'est pas opportun d'attendre que la situation se régule d'elle-même : de nombreuses ressources existent en académie pour accompagner la prise en charge du harcèlement. Il ne faut pas hésiter à faire part de ses inquiétudes à sa hiérarchie et à solliciter de l'aide, lorsque les premières solutions apportées sont sans effet.

- Elève harcelé ou harceleur, la question des profils

Cette situation met bien en exergue l'une des caractéristiques du harcèlement : les deux élèves sont ici décrits comme gentils et soucieux de leur réussite scolaire. On est loin des stéréotypes encore souvent répandus : Thierry n'est pas dépeint comme un enfant posant problème habituellement ou agressif, il semble plutôt en difficulté passagère.

Les profils d'enfants harcelés et harceleurs sont parfois assez semblables, la vulnérabilité à laquelle ils font face faisant seulement l'objet d'une réaction différente de l'enfant, aboutissant à des comportements agressifs ou davantage victimaires.

A cet égard, il est important de veiller à ne pas enfermer les enfants dans le « rôle » qui est, de manière passagère, le leur : les victimes et les auteurs de faits de harcèlement peuvent changer, les adultes doivent les aider dans cette évolution.

- Le rôle des parents

La situation vécue par Marjorie et Thierry appelle plusieurs remarques quant à l'importance des familles dans la résolution des situations de harcèlement.

On notera que l'alerte, donnée par les parents de la victime a pu être entendue par l'école, ce qui est fondamental. Le fait que l'enseignant soit conscient de la situation a également permis la prise en charge rapide par la directrice lorsque la famille l'a contactée.

La posture des parents de Thierry est très importante également puisqu'ils agissent véritablement comme facilitateurs dans la résolution. Leur réaction et le travail entamé avec un psychologue sont tout à fait adaptés. Bien sûr, ce cas n'est pas forcément majoritaire. Cependant, la réaction de l'école, qui a convoqué les parents des deux enfants et qui a pris le temps d'évoquer la situation, de manière approfondie, avec les parents de Thierry, est particulièrement intéressante et constitue une bonne amorce. Elle a permis le maintien d'un lien de confiance, sans stigmatisation du petit garçon et un retour « à la normale » relativement rapide.

Enfin, pour aller plus loin et notamment à travers la mise en place d'un plan de prévention, il pourrait être intéressant d'intégrer davantage les parents à la vie de l'école. En effet, l'école est située dans une zone rurale et les parents y sont peu présents, en raison notamment de l'utilisation des transports scolaires. A cet égard, la mise en place de réunions d'information, l'organisation de cafés des parents ou tout autre événement régulier permettant des rencontres entre l'établissement et les familles pourrait permettre l'amélioration du climat scolaire, avec une collaboration plus étroite des familles et davantage de liens de confiance.

- Le rôle du référent harcèlement

Les référents harcèlement sont nommés par le Recteur de leur académie, dans le cadre d'un dispositif soumis à la CNIL puisqu'ils ont accès à des informations très confidentielles.

Il existe des référents académiques (2 par académie) et départementaux (2 par département) – ce sont souvent des Provoiseurs vie scolaire, des conseillers techniques auprès des Recteurs (AS et infirmier), des Inspecteurs de l'Éducation nationale, Chefs de cabinet, etc. Leur périmètre d'action concerne les écoles, collèges et lycées (public et privé sous contrat). Les référents harcèlement sont régulièrement formés par la mission ministérielle pour la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire sur la question du harcèlement. Ils sont sensibilisés à l'approche climat scolaire, comme moyen de prévenir les violences.

Les référents harcèlement sont notamment chargés d'accompagner les établissements dans le traitement des situations de harcèlement.

Les référents académiques reçoivent les appels du N° vert académique Stop harcèlement et les fiches correspondant aux situations reçues sur le N° vert national. Ils supervisent le suivi du traitement des cas de harcèlement signalés et coordonnent l'action des référents départementaux. Ils s'assurent que les situations signalées ont été traitées et peuvent accompagner les différents acteurs dans la résolution des situations. En lien avec le ministère, ils déclinent au niveau académique la politique publique de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire en organisant par exemple des formations, en relayant les informations et les outils. Ils organisent les déclinaisons académiques du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement ».

Les référents départementaux sont également destinataires des cas de harcèlement signalés via les N° vert académique et national et/ou directement (par les acteurs de terrain, les familles...), comme c'est le cas ici. Ils sont chargés de contacter les personnes ayant signalé la situation (souvent les parents) et doivent faire part de la situation à l'institution scolaire (chef d'établissement, IEN, etc.). Ils supervisent ou accompagnent les établissements dans le règlement des situations et en assurent le suivi. Ici, la référente a proposé des rencontres entre l'école et les familles et a accompagné la famille de Thierry, qui avait besoin de soutien pour mettre en place des solutions en-dehors de l'école. Les référents départementaux sont également susceptibles d'assurer des formations sur le terrain et de relayer la campagne ministérielle contre le harcèlement.

Les référents départementaux et académiques effectuent des bilans réguliers des situations sur leur territoire. Ils contribuent également à la création et à l'évolution des outils mis en place par la mission ministérielle dans le cadre de la campagne du ministère contre le harcèlement.

- Les limites de l'école pour la prise en charge des situations

La situation de Thierry et Marjorie et le positionnement adopté par les différents adultes autour d'eux montre que l'école n'est souvent pas seule compétente dans la gestion et la prévention du harcèlement.

Le rôle des parents, évoqué ci-dessus, est important et déterminant pour la mise en place d'une prise en charge adaptée. L'intervention d'un psychologue auprès de Thierry a en effet été très bénéfique et beaucoup aidé le petit garçon à retrouver un comportement adapté. Dans le cas où on évalue nécessaire la prise en charge de la victime également, une thérapie brève peut s'avérer très pertinente afin de favoriser chez l'enfant un changement de posture menant au refus des agressions.

La mise en place par l'école d'une intervention du RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) portant notamment sur la gestion des conflits est également une bonne initiative. Venant en renfort de l'intervention de la référente, cela permet d'impliquer un autre tiers et de mobiliser les partenaires de l'école, susceptibles d'apporter un regard différent et de mettre en place des activités nouvelles pour les élèves. Les associations d'éducation populaires, mais également certaines personnes ressources en académie (référénts harcèlement, équipes mobiles de sécurité, etc.) peuvent être mobilisés pour intervenir en classe, en prévention du harcèlement et pour la prise en charge de certaines situations. Ces interventions sont notamment pertinentes pour agir sur les témoins du harcèlement et les inciter à parler aux adultes, à ne pas rester silencieux.